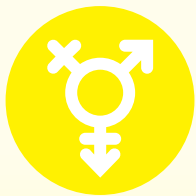
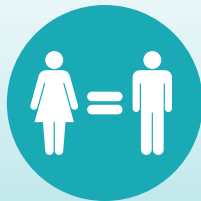


L'après 2015 tout simplement



Façonner l'avenir de
la santé et des droits
sexuels et reproductifs

Dans ce pack...

| | |
|---|----|
| L'après 2015 tout simplement : introduction à ce pack | 2 |
| Quel est le cadre de développement de l'après 2015, et pourquoi est-il pertinent pour nous ? | 3 |
| Quelles sont les prochaines étapes et comment pouvons-nous nous engager dans le processus ? | 5 |
| Qu'avons-nous « gagné », et que devons-nous toujours défendre ? | 10 |
| Que s'est-il passé jusque là dans le processus, et comment en sommes-nous arrivés ici ? | 11 |
| Glossaire de la terminologie | 16 |

L'après 2015 tout simplement : introduction à ce pack

Êtes-vous confus à propos du cadre de développement post-2015 ? Savez-vous que c'est une question vraiment importante et qu'elle pourrait avoir un impact durable sur votre communauté dans les années à venir ? Êtes-vous incertain sur qui prend les décisions, quand elles sont prises et comment vous pouvez vous faire entendre ? Vous efforcez-vous de faire avancer la santé et les droits sexuels et reproductifs ? Alors ce pack d'informations est pour vous.

Ce pack d'informations s'intéresse au processus post-2015 jusqu'à présent, et vise à prédire ce à quoi s'attendre entre maintenant et septembre 2015. Ce document ne cherche pas à couvrir toutes les questions en détail, mais décrit les principaux processus impliqués, et comment les défenseurs peuvent participer au niveau national, régional et mondial.

Lorsqu'ils sont disponibles, [des liens internet](#) sont fournis pour continuer votre lecture et obtenir des informations supplémentaires, et nous incluons un glossaire de terminologie au dos.

Nous explorons les questions suivantes :

- Quel est le cadre de développement de l'après 2015, et pourquoi est-il pertinent pour nous ?
- Quelles sont les prochaines étapes et comment pouvons-nous nous engager dans le processus ?
- Qu'avons-nous « gagné », et que devons-nous toujours défendre ?
- Que s'est-il passé jusque là dans le processus, et comment en sommes-nous arrivés ici ?



Quel est le cadre de développement de l'après 2015, et pourquoi est-il pertinent pour nous ?

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) se termineront en 2015. En septembre 2015, les Nations Unies approuveront et adopteront le cadre qui remplacera les Objectifs : ceux-ci sont connus sous le nom d'Objectifs de Développement Durable. La communauté et les parties prenantes internationales – telles que les gouvernements nationaux (connus sous le nom « d'États membres de l'ONU »), les agences de l'ONU et les organisations de société civile – s'efforcent actuellement d'influencer quelles questions auront la priorité dans le prochain cadre.

L'on s'attend à ce que ce cadre mondial remplace les Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015 et reflète les trois piliers du développement durable : le développement économique, environnemental et social ; et peut-être un quatrième pilier, la paix et la sécurité.

Il y a eu de nombreux processus parallèles qui ont été appelés collectivement le « processus post-2015 ». Bien que ces processus soient différents les uns des autres, ils influenceront tous (certains plus que d'autres) le programme de développement post-2015. Nous explorerons ces différents processus plus tard dans le briefing.

Pourquoi le cadre de développement post-2015 est-il important pour vous ?

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement ont expliqué à la communauté mondiale les priorités claires et précises sur lesquelles agir pour réduire de façon significative la pauvreté, et les pays développés et en développement ont utilisé cet outil pour établir leurs priorités nationales. Les pays développés ont adapté leur assistance développement officielle et les pays en développement ont adapté leurs plans nationaux de développement. Dans les deux cas, les Objectifs du Millénaire pour le Développement ont façonné ou influencé les priorités politiques de la plupart des gouvernements dans le monde entier. Par exemple, le financement mondial a été acheminé vers les domaines qui apparaissaient dans le cadre des OMD. Cela voulait dire, dans le cas de l'OMD6 (VIH/SIDA), par exemple, que la majeure partie de l'augmentation de l'aide et du financement allant aux politiques et aux programmes pour la population et aux soins de santé reproductive, était réservée et ciblée pour combattre le VIH/SIDA.¹

Post-2015 aura le même impact, affectant les priorités des gouvernements et des donateurs exécutants en termes de politique, de programme et de financement. Il est essentiel que la santé et les droits sexuels et reproductifs soient reflétés dans le cadre dès le début pour s'assurer qu'ils obtiennent la priorité qu'ils méritent. Pour les prestataires de service, ceci offre des opportunités de financement. Si une question n'est pas incluse dans le cadre post-2015, elle peut ne pas être financée. Un exemple est OMD5b – l'accès universel à la santé reproductive – qui est l'Objectif Millénaire de Développement le moins avancé, probablement parce qu'il n'a été introduit comme Objectif qu'en 2007, sept ans après. Si la santé et les droits sexuels et reproductifs ne sont pas inclus dans le cadre de l'après-2015, ils n'obtiendront pas l'attention dont ils ont besoin. S'ils sont inclus, cela facilitera également votre plaidoyer sur ces questions.

¹ Organisation pour la coopération et le développement économique (2014) *Financer les activités non terminées dans l'égalité des genres et les droits des femmes : Priorités pour le cadre de l'après-2015*. Note technique. Disponible sur <http://www.oecd.org/dac/gender-development/Long%20version%20-%20Financing%20the%20unfinished%20business%20of%20gender%20equality.pdf> Accédé le 1^{er} août 2014.

Figure 1 : Rôle critique pour la société civile

Votre plan national de plaidoyer – pourquoi est-il si important pour l'après 2015 ?

Pourquoi ? Le prochain cadre affectera notre vie à tous, il est donc impératif qu'il reflète vos priorités et celles de vos membres. De telles priorités incluent la santé et les droits sexuels et reproductifs, parmi d'autres.

Qui ? Les organisations nationales de société civile peuvent collaborer pour plaider en faveur de la santé et des droits sexuels et reproductifs auprès de votre gouvernement pour garantir une position solide au niveau national et mondial.

Comment ? Rencontrez votre Ministère des Affaires Étrangères et/ou Ministère de la Santé ou écrivez-lui pour garantir que la santé et les droits sexuels et reproductifs sont au centre de la position de votre gouvernement sur le cadre post-2015. Cela signifie s'assurer que la Mission de votre pays à New York représente précisément cette position sur la santé et les droits sexuels et reproductifs.

Quoi ? Post-2015 deviendra probablement plus ciblé lorsque les négociations entre gouvernements auront lieu. La Mission permanente à New York de votre pays représentera la position de votre gouvernement lors des négociations internationales à l'ONU ; il peut arriver que votre gouvernement envoie également des représentants de « Capital » (représentants de votre pays) pour assister à ces négociations.

Quand ? Certaines négociations ont déjà eu lieu. Les négociations finales sur l'après 2015 se dessineront entre maintenant et septembre 2015.

Donc, pris ensemble, les efforts continus au niveau national maintenant aideront à influencer les négociations à l'ONU et donc, à leur tour, aideront à influencer le nouveau cadre de développement post-2015.

En quoi post-2015 sera-t-il différent des OMD ?

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement ont réussi dans la mesure où ils ont donné la priorité à certains problèmes : si des investissements étaient faits dans ces domaines, ils étaient prévus pour aider à réduire la pauvreté et transformer les vies. Un grand progrès a été fait dans certains domaines ; dans d'autres, comme l'OMD5b, le progrès a été inégal. Cependant, les Objectifs étaient largement perçus comme s'appliquant uniquement aux « pays en développement » à cause des cibles établies dans chaque Objectif.

Un sujet de discussion parmi les États Membres est que le cadre post-2015 sera universellement applicable à tous les pays. Les cibles seront établies dans chaque pays pour prendre en compte les réalités différentes, et les cibles seront écrites de telle façon que chaque gouvernement devra prendre des actions, comme « éliminer la violence faite aux femmes et aux filles ».

Post-2015 sera plus holistique que les Objectifs du Millénaire pour le Développement, et prendra en considération les trois piliers du développement durable : économique, environnemental et social – avec peut-être un quatrième pilier – la paix et la sécurité. Contrairement aux OMD, post-2015 a jusque là subi une consultation approfondie avec les États Membres et la société civile, il est donc absolument primordial de s'impliquer pour faire entendre votre voix.

Quelles sont les prochaines étapes et comment pouvons-nous nous engager dans le processus ?

Quelles sont les prochaines étapes, et que pouvez-vous faire pour garantir que la santé et les droits sexuels et reproductifs sont inclus dans le cadre de l'après-2015 ? Bien qu'une grande partie du processus post-2015 doit encore être déterminée, nous pouvons établir les principaux jalons à venir.

| Opportunité | Date pour prendre les actions | Action requise | Niveau d'action | Cible du plaidoyer | Résultat attendu |
|--|-----------------------------------|--|-----------------|---|---|
| <p>Groupe de Travail Public (GTP)² proposition pour les Objectifs de Développement Durable (ODD)</p> <p>Le GTP nous présente un grand nombre de consensus qui ont déjà été atteints entre les gouvernements. Les prochaines étapes doivent être de continuer à rechercher des consensus pour définir les objectifs et les cibles qui remplaceront les OMD. Les propositions du GTP pour les ODD ne sont pas parfaites, mais elles offrent une plate-forme pour peaufiner l'immense quantité de travail déjà entrepris pour arriver à un accord entre les États Membres.</p> | 2 premières semaines de septembre | Envoyer une lettre à votre gouvernement ou votre représentant à la Mission Permanente à New York, le félicitant au sujet de la proposition et lui demandant de s'appuyer sur le travail du GTP pour le prochain cycle de négociations post-2015, au lieu de commencer depuis le début, et de continuer à donner la priorité à la santé et aux droits sexuels et reproductifs. ³ | National | Mission Permanente à New York ⁴ | Proposition du GTP pour intégrer les ODD au processus post-2015. |
| <p>Rapport d'Indice de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD)</p> | 2 premières semaines de septembre | Rencontrer votre gouvernement ou lui écrire pour continuer à plaider en faveur de l'intégration des résultats de votre Conférence Régionale sur la Population et le Développement dans l'après 2015. | National | Ministère des Affaires Étrangères Envoyer la copie des correspondances au représentant de l'ONU à New York | Le Rapport d'Indice de la CIPD sera l'une des contributions au Rapport de Synthèse du Secrétaire Général de l'ONU sur l'après 2015 pour s'assurer que le résultat de la CIPD après 2014 soit reporté dans l'après 2015. |

² Voir page 12 pour plus d'informations sur le Groupe de Travail Public.

³ Voir page 12 pour plus d'informations sur la proposition et le travail post-2015.

⁴ Les coordonnées de votre représentation gouvernementale à l'ONU peuvent se trouver sur <http://www.un.int/protocol/bluebook/bb304.pdf>

| Opportunité | Date pour prendre les actions | Action requise | Niveau d'action | Cible du plaidoyer | Résultat attendu |
|--|--|---|----------------------|---|--|
| <p>Indicateurs de développement</p> <p>On demande aux gouvernements quels sont leurs indicateurs préférés pour l'après 2015 (ceci se passe déjà en Europe).</p> | Commence en septembre 2014, continuera en 2015 | <p>Proposez à votre gouvernement une assistance technique pour l'élaboration d'indicateurs post-2015.</p> <p>Ébauchez avec les partenaires de société civile vos indicateurs préférés pour l'après 2015 – partagez-les avec votre gouvernement.</p> | National | Point de contact post-2015 dans le gouvernement national – si vous n'avez pas un accès direct à cette personne, accédez-y via vos contacts habituels. | Les pays appellent à des indicateurs solides sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, la jeunesse et le planning familial. |
| <p>Rapport de Synthèse sur l'après 2015 par le Secrétaire Général de l'ONU (publié en novembre 2014)</p> <p>Ce rapport sera une synthèse du Rapport du Panel de Haut Niveau, du Rapport du Groupe de Travail Public, du Rapport Financier, du Rapport sur le Réseau de Développement de Solutions Durables, et du Rapport d'Etat des lieux du Secrétaire Général de l'ONU.</p> <p>Ce Rapport de Synthèse constituera la première ébauche (le document de base qui sera utilisé pour les autres travaux) pour l'après 2015 donc il est très important.</p> <p>Les défenseurs doivent faire du lobbying pour que les résultats de la CIPD après 2014 contribuent obligatoirement au Rapport de Synthèse, comme le Rapport d'Indice.</p> | A partir de septembre 2014 | Rencontrez le représentant post-2015 et le Ministère des Affaires Étrangères pour discuter des contributions au Rapport de Synthèse. Demandez-leur qu'ils fassent pression pour que le Rapport d'Indice de la CIPD soit une contribution obligatoire au Rapport de Synthèse et pour promouvoir la santé et les droits sexuels et reproductifs et les fournitures de santé reproductive, en particulier les cibles et indicateurs dans les rapports de contribution. | National | <p>Cible principale : Que le bureau du Secrétaire Général de l'ONU s'assure que les messages forts sur les fournitures de santé reproductive sont inclus, notamment dans les cibles et les indicateurs.</p> <p>Cible secondaire : Point de contact post-2015 du gouvernement national et de la mission à l'ONU.</p> | Que des indicateurs solides sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, le planning familial et les fournitures de santé reproductive soient inclus dans le rapport. |
| <p>Évaluation Régionale Beijing+20</p> <p>Évaluer les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration de Beijing et la plate-forme pour l'action, 20 ans après leur adoption lors de la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes en 1995.</p> <p>La session abordera également les défis actuels qui affectent l'application de la plate-forme pour l'action, ainsi que les opportunités pour atteindre l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le programme de développement post-2015.</p> | Novembre 2014 | Rencontrez votre gouvernement pour découvrir ses plans pour Beijing+20, et défendez le fait que la santé et les droits sexuels et reproductifs sont essentiels pour atteindre l'égalité des genres. | National Régional | <p>Ministère du Genre, Ministère du Développement</p> <p>Commissions régionales de l'ONU</p> | |
| Commission sur la Condition de la Femme, évaluation de la plate-forme de Beijing pour l'action | Mars 2015 | Plaidoyer national continu pour positionner la santé et les droits sexuels et reproductifs auprès de votre gouvernement. | | | |
| Commission sur la population et le développement sur l'après 2015 | Avril 2015 | Plaidoyer national continu pour positionner la santé et les droits sexuels et reproductifs auprès de votre gouvernement. | | | |

Lorsque les processus seront décidés et que davantage de détails seront disponibles, nous publierons une autre note pour établir les opportunités et actions clés à prendre pour s'assurer que la santé et les droits sexuels et reproductifs sont inclus dans le cadre post-2015.

Travail de plaidoyer national continu

Devenir ami avec le gouvernement.

En plus de mobiliser les actions pour se connecter avec les jalons et événements clés, il est essentiel d'essayer de perpétuer les conversations avec votre gouvernement, pour continuer à insister sur les priorités en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs et les exigences sur l'après 2015, et que votre gouvernement vous considère comme une ressource technique de confiance sur ces questions. Ces messages et cette pression cohérentes peuvent positionner la santé et les droits sexuels et reproductifs de façon positive auprès de votre gouvernement et rendre plus facile le plaidoyer pour les événements futurs.

Assurez-vous que votre gouvernement et votre mission à New York disent le même message.

Certains représentants de Mission ne représentent pas toujours la position nationale de leur gouvernement à cause du paysage géopolitique plus large aux Nations Unies, où de nombreux autres événements et questions peuvent influencer la façon dont une Mission agit. Si vous trouvez que votre Mission ne représente pas de façon appropriée la position de votre gouvernement sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, vous pouvez faire l'action suivante :

- Copiez votre Mission à New York dans toute correspondance que vous envoyez à votre gouvernement pour qu'elle reçoive régulièrement et systématiquement vos positions et messages clés.
 - Chaque fois que vous rencontrez votre gouvernement, demandez ce que sa Mission fait et dit à New York, et demandez à votre gouvernement quelles lignes il dit à la Mission de suivre.
 - Si vous savez que votre Mission ne s'aligne pas précisément sur la position positive de votre gouvernement sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, dites-le à votre gouvernement, et demandez que votre gouvernement rectifie ceci. Une partie du rôle de la société civile est d'agir comme garde-fou pour tenir nos représentants responsables.
 - Connaissez votre politique et vos lois nationales sur la santé et les droits sexuels et reproductifs. Si votre Mission fait des déclarations publiques qui contredisent la politique nationale, prenez-la à part et discutez-en avec elle. Les membres de la Mission ne sont pas habituellement des experts sur la question et ils peuvent ne pas connaître les subtilités des politiques de votre pays.
- Ce que vous pouvez faire d'autre :
- Partagez vos principales études et statistiques pour expliquer vos exigences en termes de plaidoyer.
 - Partagez les principales conclusions des consultations nationales montrant les priorités nationales.
 - Travaillez avec des partenaires et des alliances pour plaider en faveur de la santé et des droits sexuels et reproductifs auprès de votre gouvernement, notamment en partageant les renseignements et en construisant une stratégie commune de plaidoyer.
 - Ayez un certain nombre de porte-parole pour établir de façon parfaitement limpide que c'est la position d'un mouvement et pas seulement d'une seule agence.
 - Définissez vos politiques nationales sur la santé et les droits sexuels et reproductifs et notez ce que votre gouvernement dit dans les dialogues régionaux et internationaux (par exemple, s'il a signé des accords régionaux et internationaux clés); vérifiez que ceci est aligné, et utilisez les conclusions dans votre stratégie pour plaider en faveur de la santé et des droits sexuels et reproductifs. Le langage des accords internationaux est appelé « langage négocié » ou « langage approuvé ». Ceci facilite souvent le plaidoyer parce qu'il y a déjà un consensus sur le langage, par rapport à un « nouveau » langage qui n'a pas encore été approuvé.
 - Surveillez les positions de négociation internationale et régionale de votre gouvernement. Si votre gouvernement soutient la santé et les droits sexuels et reproductifs, encouragez le gouvernement à prendre la parole au nom de son pays lors de ces négociations. Si votre gouvernement ne soutient pas certaines questions de santé et de droits sexuels et reproductifs, encouragez votre gouvernement à rester silencieux plutôt que de parler contre celles-ci.

Pays aux Nations Unies

Les pays ont tendance à négocier et voter « en blocs » dans les espaces internationaux de l'ONU. Un bloc est un groupe de gouvernements qui prennent une position commune sur une question. Lorsqu'il n'y a pas de position commune, les gouvernements peuvent parler « en dehors du bloc et au nom de leur pays ». Les blocs nomment habituellement un pays pour parler au nom du bloc pendant la durée d'un processus inter-gouvernemental. Il y a des blocs officiels et non officiels.

La liste ci-dessous n'aborde pas tous les blocs et alliances, mais met en lumière ceux qui sont importants sur les questions de santé et de droits sexuels et reproductifs.

Bloc UE Ils ont tendance à négocier en bloc; cependant, lorsqu'il s'agit de la santé et des droits sexuels et reproductifs, ils parleront parfois au nom de leur pays à cause de positions divergentes sur certains éléments de la santé et des droits sexuels et reproductifs. La plupart

des pays dans ce bloc soutiennent ce genre de droits. Historiquement, l'opposition sur ces droits venait de Malte et de la Pologne, mais dans les récentes négociations, nous avons vu la Hongrie jouer un rôle obstructionniste dans l'avancée de la santé et des droits sexuels et reproductifs.

Bloc arabe C'est un regroupement vague et indéterminé des états arabes, et la nature informelle de ce bloc rend difficile d'influencer ce groupe. L'Égypte a tendance à dominer le groupe. L'Égypte est membre des Commissions Régionales de l'ONU pour à la fois l'Asie occidentale et l'Afrique, elle donne donc son opinion dans les deux blocs; ceci renforce l'influence égyptienne au niveau international.

Bloc africain Ils parlent presque toujours comme un seul bloc et rarement au nom de leur pays avec l'exception de l'Afrique du Sud, et parfois de la Zambie. Ceci peut fonctionner si le « président » (un chef tournant du bloc

lors des différents processus inter-gouvernementaux) consulte et reflète les souhaits de tous ces membres. Il y a parfois des puissances francophones et anglophones distinctes qui jouent au sein de ce bloc.

Bloc d'Amérique Latine Ce bloc représente une lutte acharnée entre les états progressistes et les états conservateurs sur le plan social et religieux. Les pays de ce bloc parlent souvent à titre national en soutien à la santé et aux droits sexuels et reproductifs.

Bloc pacifique Ce bloc est un nouveau défenseur de la santé et des droits sexuels et reproductifs. Ce bloc s'est rassemblé pour la première fois en 2013 pour soutenir de tels droits. Le bloc Pacifique se réunit parfois aussi avec d'autres petits états insulaires (comme les îles Caraïbes) pour former le bloc des Petits États Insulaires, bien que ceci ne soit pas arrivé sur les questions de santé et de droits sexuels et reproductifs.



Qu'avons-nous « gagné », et que devons-nous toujours défendre ?

Donc... où en sommes-nous en termes de santé et de droits sexuels et reproductif au niveau mondial, et que manque-t-il encore ? Il y a eu des efforts incroyables pour s'assurer que la santé et les droits sexuels et reproductifs soient intégrés dans – et au-delà – de tous les processus décrits ci-dessus.

Les principaux gains au niveau mondial jusque ici incluent les points suivants :

| Gains sur la santé et les droits sexuels et reproductifs | Processus des États Membres où il a été approuvé |
|--|---|
| Objectif autonome concernant le genre | <ul style="list-style-type: none"> ■ CCF 2014 ■ GTP |
| Accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive | <ul style="list-style-type: none"> ■ CPD 2014 ■ GTP |
| Droits reproductifs (bien que ceci soit parfois nuancé, cela signifie que la définition des droits reproductifs est limitée à certaines définitions, au lieu d'être universelle; c'est problématique car cela ne fait pas avancer les droits reproductifs) | <ul style="list-style-type: none"> ■ CCF 2014 ■ CPD 2014 ■ GTP |
| Aborder la violence et la discrimination sur n'importe quel motif | <ul style="list-style-type: none"> ■ CCF 2014 ■ CPD 2014 ■ GTP |
| Appels à la ventilation des données par genre au minimum (ceci doit aller plus loin en ventilant également les données par âge, groupe socio-économique et région) | <ul style="list-style-type: none"> ■ CCF 2014 ■ CPD 2014 ■ GTP |
| Relier la CIPD après 2014 à l'après 2015 | <ul style="list-style-type: none"> ■ CPD 2014 |

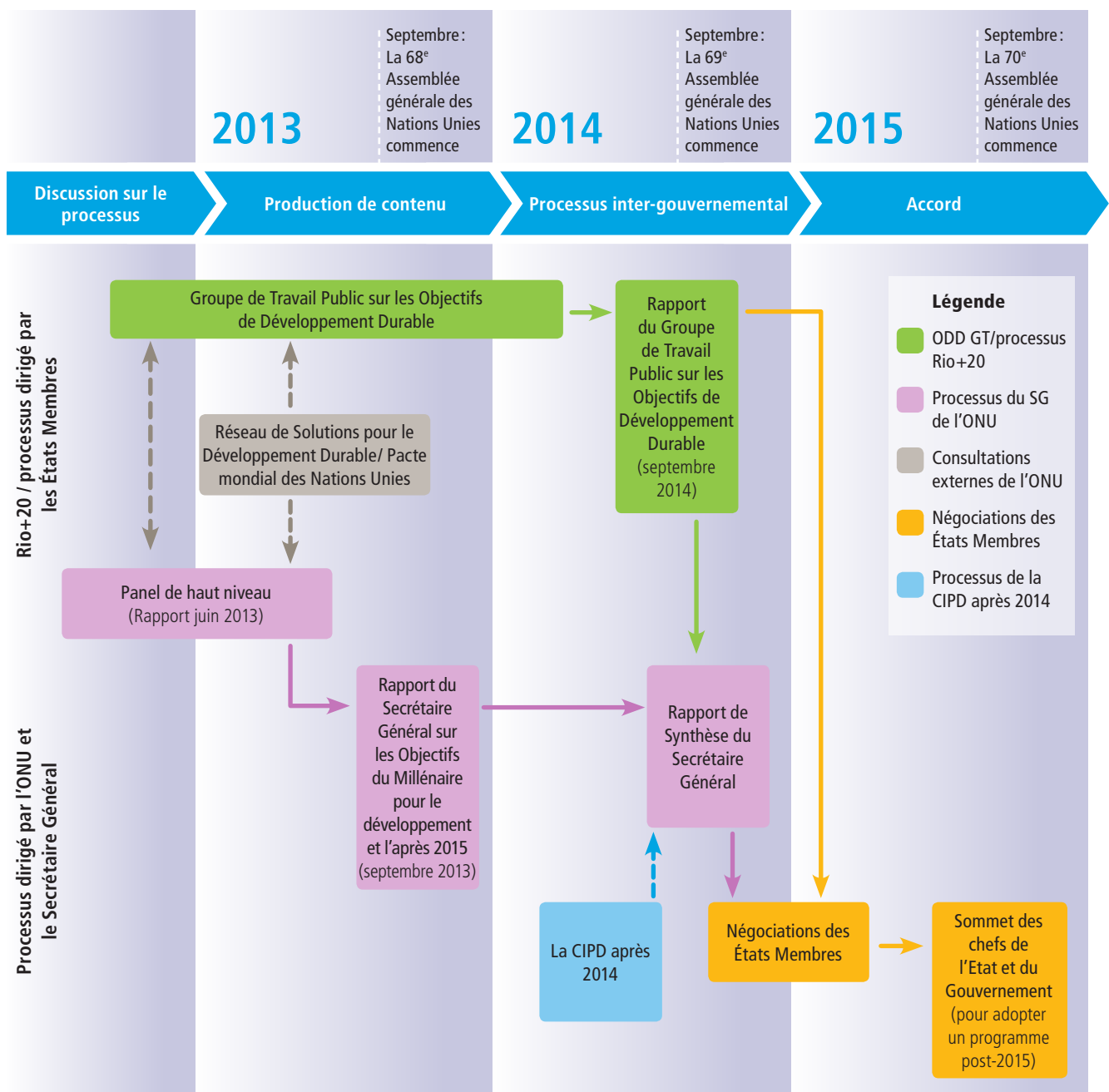
Où il reste des défis :

- L'accès à l'avortement sans risque et la réforme des lois sur l'avortement.
- La violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, et l'expression de genre.
- Les droits sexuels (actuellement il n'y a une reconnaissance que de la santé sexuelle et reproductive et des droits reproductifs).
- Les besoins des jeunes en termes de santé et de droits sexuels et reproductifs, notamment l'éducation sexuelle intégrée.

Que s'est-il passé jusque là dans le processus, et comment en sommes-nous arrivés ici ?

Comme mentionné plus tôt, il y a eu de nombreux processus parallèles qui ont été désignés collectivement comme le « processus post-2015 ».

Figure 2: Principaux processus alimentant le programme de développement post-2015



Le prochain « jalon » important dans le « marathon » post-2015 sera le Rapport de Synthèse du Secrétaire Général sur l'après 2015, prévu en novembre 2014. Ceci pourrait servir de base pour les négociations des États Membres qui se termineront en septembre 2015 avec l'adoption du Programme de Développement post-2015.

Pour établir ce rapport, le Secrétaire Général prendra en considération les résultats ou recommandations des processus ou organismes suivants, parmi d'autres. Nous avons divisé ceux-ci en trois catégories pour les rendre plus clairs. Il est important de noter que chacun de ces processus a connu différents niveaux de participation et de contribution de la part de la société civile :

1. processus inter-gouvernementaux
2. groupes d'experts
3. consultations

Dans la section suivante nous donnons un compte-rendu de chacun de ces processus ou organismes, de leurs contributions liées à la santé et aux droits sexuels et reproductifs et certaines réflexions sur les étapes suivantes :

Processus inter-gouvernementaux

1. Proposition du Groupe de Travail Public sur les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Le processus des Objectifs de Développement Durable est né de la Conférence de l'ONU sur le Développement Durable en 2012 (Rio+20) lorsque les États Membres ont convenu de mettre en place un processus inter-gouvernemental. Ces Objectifs soulignent le fait que l'éradication de la pauvreté ne peut être atteinte que si les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durables sont abordées de façon holistique.

Les discussions ont eu lieu dans le contexte de l'Assemblée générale des Nations Unies et sous la direction d'un Groupe de Travail Public. Ce groupe est composé de 30 sièges qui sont partagés par 70 États Membres (en « troïka ») mais tous les États peuvent participer. Il était présidé par la Hongrie et le Kenya. Le Groupe de Travail Public a structuré son travail en deux phases ; la *phase de contribution/état des lieux* (mars 2013–février 2014), lorsque le groupe a fait le point et rassemblé les contributions sur une grande variété de sujets ; et la *phase de recherche d'un consensus* (mars 2014–septembre 2014), lorsque le Groupe a pris en compte les contributions reçues dans la première phase et a essayé de trouver un consensus autour des thèmes, objectifs et cibles

pour développer des propositions pour les Objectifs de Développement Durable. Il y a 13 sessions de Groupe de Travail. La proposition finale sera présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2014.

Résultat

- Le [texte de proposition finale du Groupe de Travail Public](#) pour les Objectifs de Développement Durable fait dépasser la santé et les droits sexuels et reproductifs de l'Objectif de Développement du Millénaire 5b.
- La santé sexuelle et reproductive / les droits reproductifs se trouvent dans deux objectifs : la santé et le genre. Cependant, dans le « genre », la santé sexuelle et reproductive et les droits reproductifs sont limités aux définitions existantes de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) et Beijing.

Comment la société civile a participé

La société civile et les autres parties prenantes ont participé au Groupe de Travail Public à travers le [système des Groupes Principaux](#). Au niveau national, les défenseurs se sont efforcés de s'assurer que leurs gouvernements donnaient la priorité à leurs besoins dans les discussions du Groupe de Travail Public.

Proposition du Groupe de Travail Public pour les Objectifs de Développement Durable : faits marquants sur la santé et les droits sexuels et reproductifs

Proposition d'objectif 3 : Garantir des vies saines et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges

- 3.1 Réduire d'ici 2030 le ratio mondial de mortalité maternelle à moins de 70 pour 100 000 naissances vivantes.
- 3.7 Garantir d'ici 2030 l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive, notamment pour le planning familial, l'information et l'éducation, et l'intégration de la santé reproductive dans les stratégies et programmes nationaux.

- 3.3 Éradiquer d'ici 2030 l'épidémie de SIDA...

Proposition d'objectif 5 : Atteindre l'égalité des genres et autonomiser toutes les femmes et toutes les filles

- 5.6 Garantir l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits reproductifs conformément au Programme d'Action de la CIPD et à la Plate-forme pour l'Action de Beijing et aux documents finals de leurs conférences d'évaluation.

2. L'évaluation de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement au-delà de 2014

Le programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement a été convenu au Caire en 1994. C'était la première fois que le concept de « droits reproductifs » a été reconnu, faisant passer le paradigme démographique d'approches numériques à des approches centrées sur les personnes, et fondées sur les droits. En 2010, les États Membres ont convenu d'un processus pour évaluer l'application du Programme d'action, et identifier les affaires non terminées et émergentes. Depuis lors il y a eu une série de recueil de données au niveau national, de consultations thématiques et de réunions

inter-gouvernementales régionales : ceci est connu sous le nom d'Évaluation de la CIPD après 2014. La figure 3 montre une représentation visuelle des

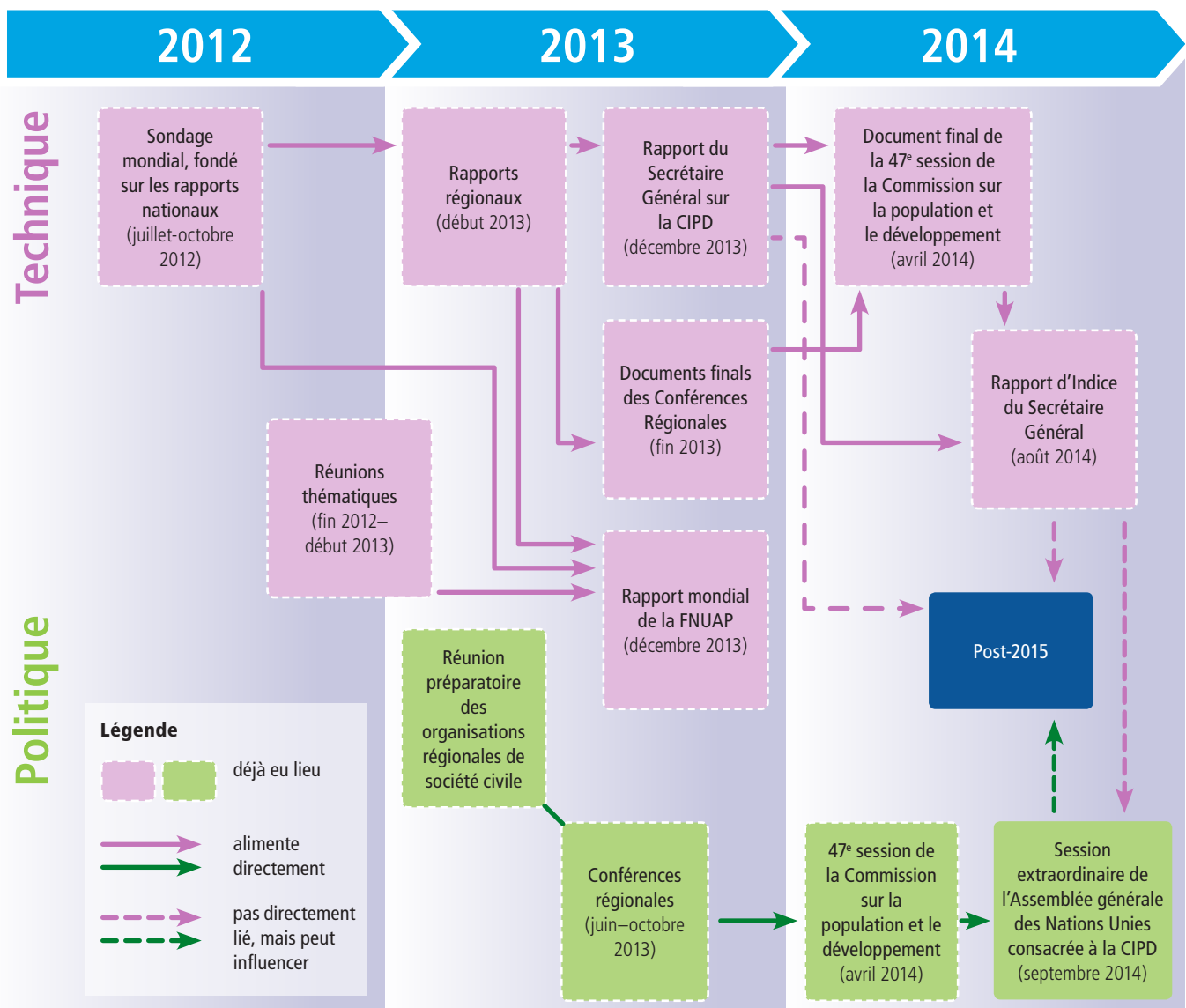
différents éléments de ce processus et de la façon dont il peut alimenter la formation du cadre de développement post-2015.

Commission sur la population et le développement (CPD)

La Commission sur la population et le développement – CPD – n'est pas la CIPD. La CPD est une commission technique du Conseil Économique et Social des Nations Unies. Cette commission, qui est constituée des États Membres, examine et conseille le Comité sur les tendances et les problèmes, les politiques et les programmes démographiques. Depuis 1994, le rôle principal de la Commission est de surveiller, examiner et évaluer la mise en œuvre du programme d'action de

la Conférence internationale sur la population et le développement au niveau national, régional et international. La Commission se réunit annuellement et se concentre sur un thème différent chaque année. La 47^e session en 2014 était spéciale car elle marquait le 20^e anniversaire de la CIPD et la session s'est intéressée au Programme d'Action dans son ensemble, puisant dans les deux dernières années d'éléments et de résultats du processus d'évaluation de la CIPD après 2014.

Figure 3: Éléments principaux de l'évaluation de la CIPD après 2014



Résultat

Certains résultats des réunions et rapports régionaux ont alimenté les réunions et rapports suivants au sein de la CIPD après 2014. Voici certains résultats clés en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs :

- Les points communs dans les Evaluations Régionales de la CIPD comprenaient :
 - Réaffirmer l'engagement des États Membres dans le programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement.
 - L'accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs (sauf dans la région d'Asie occidentale où ils appelaient à l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive), notamment l'élimination de la violence ou de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, et l'éducation sexuelle intégrée.
 - L'accès des adolescents à des services de santé sexuelle et reproductive, notamment à l'éducation sexuelle intégrée.
 - L'accès universel à des informations, des services et des fournitures de contraception, et l'accès à des services d'avortement sans risques et légaux, sans restrictions.
 - L'élimination de la violence contre les femmes et les filles et de toute discrimination fondée sur le genre.
 - L'accès universel à des services liés au VIH : l'accès à des services, des traitements et des soins intégrés.
 - La planification de la dynamique des populations en vue de favoriser la croissance et le développement.
- La [47^e session de la Commission sur la Population et le Développement](#) a réaffirmé l'engagement des États Membres dans le programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, a reconnu les documents des Conférences Régionales sur la Population et le Développement, et a relié la CIPD après 2014 à l'après 2015.

Comment la société civile a participé

Le processus de la CIPD après 2014 incluait de nombreuses consultations, où les experts de la société civile étaient invités à contribuer à de nombreux documents comme les réponses nationales au Sondage Mondial sur la CIPD. En outre, la société civile s'est fortement engagée à travers les processus suivants :

- Participation aux conférences thématiques de la CIPD (Jeunesse, Droits de l'homme, Santé des femmes), aux Conférences Régionales sur l'Évaluation, et à la Commission sur la population et le développement en tant qu'observateurs pour surveiller les positions du pays ou faire des interventions.
- Participation aux réunions préparatoires des organisations de société civile sur les Evaluations Régionales.

- Certaines organisations de société civile étaient dans la délégation de leur pays lors des réunions inter-gouvernementales (Evaluations Régionales et Commission sur la population et le développement) : cela signifie que ces organisations de société civile qui ont eu accès aux espaces de négociation réservés aux gouvernements pouvaient conseiller leur gouvernement sur les questions clés.

La société civile nationale travaille avec les gouvernements nationaux pour s'assurer que les principales priorités du Programme d'action de la CIPD et les questions émergentes sont reflétées dans chaque résultat inter-gouvernemental.

Comment l'après 2014 s'inscrit dans l'après 2015

La synchronisation de la CIPD après 2014 est bénéfique. Un an avant l'adoption du prochain cadre de développement, cela nous donne l'opportunité de créer une position et mobiliser de l'aide sur la santé et les droits sexuels et reproductifs avant les négociations post-2015 en utilisant les défenseurs et outils des droits sexuels élaborés lors de l'évaluation comme une plate-forme pour l'après 2015. Le Rapport d'Indice qui puise dans les conclusions de l'après 2014 de la

CIPD peut être proposé comme une contribution au Rapport de Synthèse du Secrétaire Général sur l'après 2015. Les États Membres ont déjà réaffirmé leur engagement dans le programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement et de faire passer les problèmes de santé et de droits sexuels et reproductifs dans l'après 2015 lors des Conférences Régionales sur la Population et le Développement et de CPD47.

Groupes d'experts

Panel de haut niveau de Personnes Éminentes du Programme de Développement post-2015

Le panel de haut niveau, établi en mai 2012, est composé de 27 leaders et experts, agissant à titre personnel, du gouvernement, de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé. Ils se rencontrent, et tiennent des consultations de société civile pour créer une vision du programme de développement de l'après-2015. En mai 2013, ils ont publié un rapport pour le Secrétaire Général de l'ONU intitulé « Un nouveau partenariat mondial : Éradiquer la pauvreté et transformer les économies à travers le développement durable ».

Résultats principaux du rapport

Le rapport appelait aux points suivants :

- Un objectif spécifique sur la santé et les droits sexuels et reproductifs.
- La poursuite des objectifs non atteints du Millénaire pour le Développement.
- Un objectif autonome concernant le genre.
- La ventilation des indicateurs en fonction du revenu, du genre, du handicap, de l'âge et des personnes qui vivent dans des localités différentes.

Réseau de Solutions pour le Développement Durable

Lancé par le Secrétaire Général de l'ONU Ban Ki-moon en août 2012, le Réseau de Solutions pour le Développement Durable mobilise les expertises scientifiques et techniques du monde universitaire, de la société civile et du secteur privé en soutien à la résolution de problèmes dans le développement durable à l'échelle locale, nationale et mondiale. Sous la direction de Jeffrey Sachs, le Réseau a élaboré le rapport « Un programme d'action pour le développement durable », qui a été fourni au Secrétaire Général de l'ONU. Il présente 10 priorités de développement durable, couvrant les quatre dimensions principales de développement durable : la croissance économique et la fin de la pauvreté, l'intégration sociale, la durabilité environnementale, et la bonne gouvernance.

Résultats principaux du rapport

- Une cible sur la santé et les droits sexuels et reproductifs dans l'objectif 2.

Consultations

Événements du Président de l'Assemblée générale sur le programme de développement post-2015

Le Bureau du Président de l'Assemblée générale a organisé une série d'événements de haut niveau et de débats thématiques de février à juin 2014 pour encourager la communauté mondiale à s'efforcer de trouver un consensus et d'établir des actions concrètes pour appliquer le programme de développement post-2015. Le président de l'Assemblée générale visait à soutenir les États Membres dans leur cheminement pour établir des priorités claires pour l'après 2015.

Un million de voix : Le monde que nous voulons

Le site Web 2015 Le monde que nous voulons a lancé une série de consultations de la société civile – nationales, thématiques et en ligne. Il y a eu 11 consultations thématiques comprenant les dynamiques de santé et de population. La consultation sur la santé a reconnu que l'exclusion initiale de la santé et des droits sexuels et reproductifs intégrés des Objectifs du Millénaire pour le Développement « a entravé le progrès des OMD eux-mêmes, et le progrès équitable dans les résultats de santé globale ».

Résultats clés de la consultation **Un million de voix**

La consultation appelait aux points suivants :

- L'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive.
- L'égalité des sexes.
- Le point de vue des jeunes, en particulier dans l'éducation.
- Le besoin d'aborder les inégalités et la marginalisation, notamment l'orientation sexuelle.
- Le besoin de politiques fondées sur les droits, et sensibles au genre.

Glossaire de la terminologie

Droits sexuels et reproductifs

Les droits sexuels et les droits reproductifs sont étroitement liés mais distincts.

Les droits reproductifs sont des droits de l'homme car ils sont liés à la fertilité, la reproduction, la santé reproductive et la parentalité d'une personne.

Les droits reproductifs sont reconnus dans de nombreux traités et cadres internationaux comme la Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination Contre les Femmes (CEDCF), le Programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, et la Plate-forme de Beijing pour l'Action. Ces droits reposent sur la reconnaissance du droit fondamental de tous les couples et individus de décider librement et de manière responsable du nombre d'enfants qu'ils souhaitent avoir, selon quel espacement et à quel moment, et de disposer des informations et des moyens de le faire, et sur la reconnaissance du droit d'atteindre le plus haut degré de santé sexuelle et reproductive.

Cela inclut également le droit de prendre des décisions en matière de reproduction à l'abri de toute discrimination, de toute contrainte et de toute violence, comme exprimé dans les documents relatifs aux droits de l'homme.

Les droits sexuels sont constitués d'un ensemble de droits liés à la sexualité, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le comportement sexuel et la santé sexuelle qui émanent des droits à la liberté, l'égalité, la vie privée, l'autonomie, l'intégrité et la dignité de toute personne. Il n'y a pas de définition internationale des droits sexuels. Le Consensus de Montevideo, un accord régional, établit que les droits sexuels « englobent le droit à une vie sexuelle sûre et pleine, ainsi que le droit de prendre librement, en toute connaissance de cause, et de manière volontaire et responsable, des décisions sur sa sexualité, son orientation et son identité sexuelles, sans contrainte, discrimination ni violence, et qui garantissent le droit à l'information et les moyens nécessaires à leur santé sexuelle et leur santé reproductive. »

Cadre de développement post-2015

Ce cadre mondial et cet ensemble d'objectifs sur le développement durable et l'éradication de la pauvreté remplaceront les Objectifs du Millénaire pour le Développement lorsqu'ils se termineront en 2015.

États Membres Nous utilisons le terme « États Membres des Nations Unies » comme autre nom pour les pays ou gouvernements.

Gouvernements Lorsque nous parlons de « contacter votre gouvernement », nous voulons dire l'individu ou le département dans votre pays qui dirige son engagement post-2015 et la Mission Permanente de votre pays à New York. Cela sera habituellement votre Ministère des Affaires Étrangères, votre Ministère du Développement ou un contact spécifique post-2015 de la Mission Permanente à New York. En tant que représentant/ ambassadeur de votre pays aux Nations Unies à New York, ils représenteront votre pays dans les négociations internationales.

Négociation Ceci est un processus inter-gouvernemental où les États Membres discutent, font des compromis et négocient sur une série d'engagements dans tout domaine, notamment le développement durable.

Objectifs de Développement Durable (ODD) Ceci constitue un résultat de la conférence Rio+20 lorsque les États Membres ont convenu de lancer un processus pour développer un ensemble d'Objectifs de Développement Durable qui s'appuient sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement et convergent vers le programme de développement post-2015.

Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) Ce sont huit objectifs internationaux qui visent à accélérer le développement dans les pays les plus pauvres du monde. Les Objectifs ont la date butoir de 2015. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement sont établis en 21 cibles quantitatives avec contrainte de temps et 48 indicateurs pour mesurer et contrôler le progrès.

Résolution de l'ONU Une résolution de l'ONU est un texte officiel qui établit les engagements et les actions adoptés par un organisme des Nations Unies (ONU) constitué d'États Membres participants, comme la Commission sur la population et le développement ou l'Assemblée générale.

Qui sommes-nous

L'IPPF, la Fédération internationale pour la planification familiale, est un prestataire de services mondial et un défenseur de premier plan de la santé et des droits sexuels et reproductifs pour tous. Nous sommes un mouvement à l'échelon mondial d'organisations nationales qui œuvrent avec et pour les communautés et les individus.



Publié en septembre 2014 par la Fédération internationale pour la planification familiale

4 Newhams Row
Londres SE1 3UZ
Royaume-Uni

tél. : +44 20 7939 8200
fax +44 (0)20 7939 8300
web www.ippf.org
email: info@ippf.org

Œuvre de bienfaisance britannique enregistrée sous le n° 229476

Édité et conçu par
www.portfoliopublishing.com

Traduction et mise en page par
www.worldaccent.com

Photos de IPPF/Graeme Robertson/Venezuela (page 2)
et IPPF/Chloe Hall/Bolivie (page 9)